

CONSIGNES D'EXPLOITATION

Consignes pour l'entretien des matériels
Affichage Ateliers et Locaux administratifs

Séparateur d'hydrocarbures

Tous les 6 mois :

- Ouvrir les trappes des séparateurs,
- Vérifier l'épaisseur du surnageant,
- Sonder l'épaisseur des boues en fond des séparateurs,
- Si nécessaire, contacter le fournisseur pour nettoyage de l'ouvrage
- Enregistrer la vérification.

Tous les ans :

- Appeler le fournisseur pour nettoyage complet des séparateurs,
- Enregistrer les travaux réalisés.

Extincteurs

- Faire contrôler les extincteurs tous les ans,
- Faire réaliser les travaux de mise en conformité si nécessaire,
- Enregistrer le contrôle et la conformité après travaux.

Electricité

- Faire contrôler les installations électriques tous les ans
- Faire réaliser les travaux de mise en conformité si nécessaire,
- Enregistrer le contrôle et la conformité après travaux.

Matériel de levage

- Tous les ans, contrôler le fonctionnement des détecteurs incendies et des trappes
- Tous les six mois minimums, vérifier le fonctionnement des détecteurs de fumées (vérification interne)
- Faire réaliser les travaux de mise en conformité si nécessaire,
- Enregistrer le contrôle et la conformité après travaux.

Détecteur de fumée/désenfumage

- Tous les ans, contrôler le fonctionnement des détecteurs incendies et des trappes
- Tous les six mois minimums, vérifier le fonctionnement des détecteurs de fumées (vérification interne)
- Faire réaliser les travaux de mise en conformité si nécessaire,
- Enregistrer le contrôle et la conformité après travaux.

Locaux de travail

- S'assurer de la propreté permanente des locaux
- Si nécessaire, engager l'entretien et le nettoyage
- S'assurer du bon état des cuves de stockage de déchets liquides et de la rétention associée

Equipement ateliers

- S'assurer de l'entretien régulier du matériel
- Engager des contrôles éventuellement nécessaires

Contact fournisseurs

- Nettoyage séparateur : CHIMIREC
- Contrôle électricité ???????
- Travaux électriques : ELECTRICIEN
- Extincteur : LT INCENDIE
- Matériel de levage : ???????
- Détecteurs de fumées et trappes. ???????

Enregistrement

- Procéder à l'enregistrement de toutes les interventions (externes ou internes) sur le « registre d'exploitation)
- Faire remplir les registres dédiés aux sociétés concernées (électricité, extincteurs,)

CONSIGNES D'EXPLOITATION

Consignes pour le traitement des VHU

Affichage Ateliers et Locaux administratifs

Opérations préalables avant toute opération :

- Débrancher la batterie
- Inspecter le véhicule retirer ou neutraliser tout élément susceptible de présenter un risque (réservoirs GPL, rétracteurs de ceinture et airbags, bidons d'huile, bouteille de gaz, etc ..
- Placer le véhicule en s'assurant de sa stabilité

Opérations de dépollution :

- Démonter la batterie, la stocker immédiatement dans un bac étanche,
- Placer les dispositifs de collecte d'huiles usagées (moteur et frein) au droit des zones de piquage ou d'ouverture des circuits. Ouvrir les bouchons de vidange et laisser couler l'huile dans le dispositif de collecte, jusqu' a la vidange complète,
- Ouvrir et piquer une buse d'aspirations sur le circuite de freinage – récupérer les fluides jusqu'à vidange complète (vérification sur bocal fluide),
- Placer les dispositifs de collecte de liquides de refroidissement ou de lave glace au droit des zones de piquage ou d'ouverture des circuits. Ouvrir ou piquer une buse d'aspiration sur le circuit de refroidissement et sur bocal lave glace – récupérer les fluides jusqu' a vidange complète du circuit,
- Placer les dispositifs de collecte de carburant au droit des zones de piquage ou d'ouverture des circuits. Ouvrir ou piquer une buse d'aspiration sur le réservoir – récupérer les fluides jusqu' a vidange complète du circuit,
- Démonter le filtre à huile et stocker dans le réservoir dédié,
- Transférer les fluides récupérés vers les cuves de stockage dédiées,
- Vérifier que les contenants de faibles volumes (bidons...) sont placés sur rétention
- Piquer une buse d'aspiration sur le circuit de climatisation (le cas échéant) - récupérer les fluides avec appareillage dédié jusqu' a vidange complète du circuit.

Autres opérations de démontage

- Retirer les pneumatiques, les pare-chocs, les faisceaux électrique,
- Retirer le pot catalytique,
- Retirer le verre.
-

CONSIGNES D'EXPLOITATION

Consigne pour la gestion des déchets

Affichage atelier et locaux administratifs

Avant enlèvement :

- Vérifier régulièrement le niveau des cuves ou contenants de déchets liquides,
- Vérifier régulièrement les stocks de déchets (batteries, pots cata, carcasses, moteurs, ...)
- Si nécessaire, contacter le fournisseur pour enlèvement :
 - CHIMIREC
 - ECO HUILE
 - RECYCLER ON LINE
 - ALPHA METAL SERVICE
 - BOOM RECYCLAGE
 - GURDEBECKE-ALIAPUR

Au moment de l'enlèvement :

- Guider le fournisseur pour le chargement des déchets
- S'assurer qu'il respecte les consignes de sécurité,
- Remplir le bordereau de suivi des déchets (BSD), pour les déchets dangereux (liquide de refroidissement, batteries, filtres, fluides climatisation,)
- Remplir le registre des déchets (déchets dangereux et non dangereux)

Après enlèvement :

- S'assurer du retour du BSD avec la facture (récupération, pesée),
- Indiquer sur le registre déchets, les poids réels indiqués sur la facture (pour tous les déchets=

CONSIGNES D EXPLOITANT

Consignes pour la surveillance des effets sur l'environnement

Affichage ateliers et locaux administratifs

Contrôle du rejet d'eaux pluviales (sortie séparateur)

- Faire prélever une fois par an et analyser le rejet des eaux pluviales (sortie séparateur)
- Analyse des paramètres suivants : pH, DCO, MES, hydrocarbures totaux, DB, Al, Cd, Cu, Fe, Sn, Cr, Cr VI, Ni, Pb, Zn, Hg
- Enregistrer l'intervention et conserver le bordereau d'analyse

Bruit

- Procéder à un contrôle des niveaux sonores tous les 6 ans maximum
- Enregistrer l'intervention et conserver le rapport des mesures

Contact fournisseurs

- Prélèvement et analyse eau : ASSYS ENVIRONNEMENT
- Contrôle des niveaux sonores : ALISE

Enregistrement :

- Procéder à l'enregistrement de toutes les interventions sur le registre d'exploitation

CONSIGNE DE SECURITE

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Interdiction de fumer sur l'ensemble du site

Respect de la signalisation obligatoire, rouler au pas obligatoire

Laisser accessible les passages vers les moyens de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, utiliser l'extincteur le plus proche et prévenir les secours si besoin (18)

CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE APPLICABLES AUX CHAUFFEURS

Interdiction de téléphoner au volant

Respect des heures de conduire et de repos obligatoire

Respect du code de la route

Respect des distances de sécurité

CONDUIRE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'incendie :

- Donner l'alerte et ou déclencher l'alarme,
- Utiliser l'extincteur le plus proche et prévenir les secours si besoin (le 18 ou le 112)
- Ne jamais raccrocher avant l'accord des pompiers,
- Ne jamais mettre sa vie en danger,
- Sortir des locaux et s'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps.

En cas de problème médical :

- Donner l'alerte,
- Prévenir les secours (le 15 ou le 112),
- Ne jamais raccrocher avant l'accord des secours et donner les informations suivantes
 - Lieux de l'accident
 - Nature de l'accident
 - Nombre de blessés
 - Etat des blessés.